

Procès verbal du conseil d'école du RPI Charnizay - Saint-Flovier du 6 novembre 2023

Présents :

M. Gervais et M. Chaigneau (Mairie de Charnizay), M. Baisson et Mme Rigollet (Mairie de Saint-Flovier)
Mme Ventroux (DDEN)

Mme Grazide, Mme Bascoulard, Mme Berreau, Mme Fondriest, Mme Desbureaux (parents d'élèves élus au conseil d'école)

Mme Filippini, Mme Guertin, Mme Dubois (enseignants)

Excusés :

Mme Large (Inspectrice de l'éducation nationale de la circonscription de Loches)

M. Besnard (enseignant)

Mme Joly (parent d'élève élue au conseil d'école)

1) Validation du PV du dernier conseil d'école

Les membres du conseil votent à l'unanimité le PV du dernier conseil d'école du 12 juin 2023.

2) Elections des parents d'élèves et fonctionnement du conseil d'école

Mme Dubois prend la présidence du RPI pour l'année scolaire.

Les prochaines élections se feront dorénavant uniquement par correspondance (vote du conseil à l'unanimité)

Résultats des élections des parents d'élèves au conseil d'école :

Charnizay : 62 votants sur 72 inscrits, soit un taux de participation de 86,11 . Les deux titulaires sont Mme Bascoulard et Mme Grazide Les suppléantes sont Mme Desbureaux et Mme Joly.

Saint-Flovier : 41 votants sur 55 inscrits, soit un taux de participation de 74,55% . Les deux titulaires sont Mme Béreau et Mme Fondriest

Attributions et fonctionnement du conseil d'école :

Le conseil d'école établit et vote le règlement intérieur de l'école. Il établit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire, en particulier les heures d'entrée et de sortie des classes. Dans le cadre de l'élaboration du projet d'école, il donne son avis sur :

- les actions pédagogiques et éducatives pour réaliser les objectifs nationaux,
- l'utilisation des moyens alloués à l'école,
- les conditions d'intégration d'enfants handicapés,
- les activités périscolaires, la restauration scolaire, l'hygiène scolaire,
- la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire

Le conseil d'école est constitué pour une année et se réunit au moins une fois par trimestre et obligatoirement dans les 30 jours qui suivent l'élection des parents d'élèves. En cas de vote, la répartition des votes est la suivante : 2 voix par municipalité, soit 4 en tout, 1 voix par enseignant, 4 voix pour les parents élus, 1 voix

par DDEN, 1 voix pour l'IEN. Les suppléants assistent au conseil d'école mais ne votent que si un titulaire est absent.

Après avis des membres du conseil d'école, le vote s'effectuera à main levée à la majorité des voix (acté à l'unanimité). Chaque membre du conseil peut faire une proposition qui sera inscrite à l'ordre du jour. Elle doit être communiquée à l'un des deux directeurs d'école au moins 2 semaines avant la date du conseil d'école.

3) Règlement intérieur :

Le règlement intérieur est présenté et approuvé par le conseil d'école. Un exemplaire sera envoyé par mail aux familles et un accusé de réception sera collé dans les cahiers de liaison pour signature.

4) Effectifs et répartition :

Saint-Flovier : M. Besnard, directeur de l'école, a en charge la classe des CM1-CM2 ; Mme Filippini a en charge la classe des CE1-CE2. On compte 8 élèves en CE1, 6 élèves en CE2, 7 en CM1 et en 7 CM2, soit 28 élèves. Angélique Fadeau, AESH, est présente dans les classes de CE1-CE2 et de CM1-CM2 pour aider 2 élèves.

Charnizay : Mme Dubois, directrice de l'école, a en charge la classe des GS-CP . Mme Guertin a en charge la classe des TPS, PS et MS. On compte 3 élèves en TPS, 7 en PS, en 11 MS, 18 en GS et 5 en CP, soit 44 élèves. Soit sur le RPI un effectif total de 72 élèves.

Lorine Véron, en service intervient dans l'école sur le temps scolaire.

5) Sécurité et protocole sanitaire :

Le PPMS est un document qui précise les conduites à tenir en cas d'accidents majeurs (tempête, séisme, transport de matières dangereuses, risque nucléaire). Il se décline en deux parties PPMS risque majeur et PPMS attentat-intrusion.

A Saint-Flovier et Charnizay , le PPMS attentat-intrusion devait être actualisé avant les vacances (mais les évènements tragiques rencontrés en France l'ont repoussé à novembre).

A Saint-Flovier un exercice incendie a eu lieu le 11 septembre (alarme non fonctionnelle)

A Charnizay,. un exercice incendie sera effectué le 7 novembre .

6) Projets pédagogiques :

Ecole Saint-Flovier :

- Les CM travaillent sur le thème des Jeux Olympiques (lectures, dictées, productions, arts plastiques...)

La classe s'est rendue, avec succès, le jeudi 20 octobre au collège de Châtillon-sur-Indre pour y participer à un cross inter-classes. Elle participera aussi à la semaine olympique et paralympique entre le 2 et le 6 avril 2024 avec la classe des CE. La classe a effectué la première partie d'un cycle savoir-rouler, qui sera complétée plus tard dans l'année, avec une sortie éventuelle sur la « voie verte du Sud-Lochois » en fin

d'année.

La classe est à nouveau inscrite au concours Les petits champions de la lecture, puis participera aussi au concours de dictée organisé par les DDEN.

- La classe de CE1-CE2 travaille également cette année sur les Jeux Olympiques.

La classe travaille sur la Transate Jacques Vabre

La sortie de fin d'année sera normalement commune aux deux classes et en cours de définition.

Ecole de Charnizay :

- La classe de GS-CP va à la bibliothèque tous les jeudis. Les enfants peuvent y emprunter un livre, ils participeront à des ateliers jeux de société et coopératifs. La classe de PS-MS s'y rendra les lundis à partir du mois de novembre si les petits marchent bien.

- Un spectacle de Noël sera organisé pour les élèves sur le temps scolaire avec la compagnie des Trois Chardons le vendredi 15 décembre après-midi à la salle des fêtes de Charnizay.

- L' école travaille sur le thème des jeux olympiques.

- L'école ira au cinéma à Loches grâce à l'association ACCLE. .

- La classe de Mme Guertin a travaillé sur la semaine du goût (cuisine, dégustation, etc...). Les élèves de maternelle ont cuisiné tous ensemble des barres de céréales qui ont été mangé à la cantine le midi.

- Les enfants de Charnizay participeront à un cycle poney aux écuries de la Paulnière le projet est en cours d'élaboration . Le coût de ces activités équestres sera financé par les mairies, l'APE et la coopérative scolaire.

Pour le RPI :

- Le RPI disposera de créneaux piscine au centre aquatique de Châtillon à partir du mois d'avril. Pour Charnizay les CP iront avec certitudes, pour les GS à confirmer si nous avons le bon nombre de parents agréés.

- Une fête « de fin d'année » sera organisée par l'Association des Parents d'élèves le 15 décembre à 19h00 à Saint-Flovier avec un petit spectacle des élèves.

7) Bilan coopérative scolaire

Charnizay : Pour l'année 2022/2023 nous avons eu 2907,11€ de dépenses et 2943,76€ de recettes, ce qui fait un très bon équilibre. Nous avons clôturés les comptes en septembre 2023 à 1259,15€.

Pour chaque gros projet/sortie nous demanderons des subventions mairie et/ou APE et la coopérative scolaire prendra le reste en charge. Pour ce faire nous mènerons des actions différentes de celles de l'APE réparties dans l'année pour ne pas faire doublon. Ces actions étant facultatives, nous demanderons à chaque spectacle ou sortie une petite participation aux familles.

Saint-Flovier : Pour l'année 2022/2023 nous avons eu 3828,12 euros de dépenses (deux sorties scolaires notamment, Futuroscope 617 euros sans le car, Clos Lucé 899,50 euros) et 1388,35 euros de recettes. Au 17 octobre 2023, le compte de la coopérative affichait 693,20 euros suite à quelques dépenses déjà (- 314,3

euros : adhésion à l'OCCE, ouvrages de lecture, remboursement d'une subvention communale).

8) Evaluations CP/ CE1/CM1 et aide aux enfants en difficultés :

Des évaluations nationales ont été réalisées dans les classes de CP, de CE1 et de CM1. Des bilans avec le RASED devraient être réalisés suite à ses résultats. Les enseignants ont reçu les parents qui le souhaitent .

Traitement de la difficulté scolaire :

Le RASED est un dispositif mis en place par l'Éducation Nationale visant à aider l'élève à surmonter ses difficultés afin de lui permettre de poursuivre au mieux sa scolarité à l'école, en collaboration avec toutes les personnes concernées (familles, représentants, écoles, services extérieurs...) Le RASED peut intervenir à la demande des équipes enseignantes ou des familles. C'est un service public gratuit. Notre RPI dépend du RASED de Descartes. Il est constitué d'un psychologue scolaire et d'une maîtresse E.

9) Cadre de vie de l'école (travaux et matériel)

Saint-Flovier : Les professeurs remercient la municipalité pour la mise en place d'un réfrigérateur, d'un meuble dans la classe des CE et pour les étagères dans la salle du fond.

Charnizay : Les enseignantes remercient les mairies pour leur participation financière au cycle équitation et remercient la mairie de Charnizay pour le changement du photocopieur en A3.

10) Questions diverses : représentants des parents d'élèves de Charnizay.

Mme Desbureaux souhaiterait questionner sur les bonbons donnés lors les goûters d'anniversaires quand on sait les dégâts de l'obésité dans notre pays à l'heure actuelle. Les habitudes sont très difficiles à défaire, et c'est à l'école que certains enfants apprennent à bien manger. L'école a la responsabilité de mettre de côté tout ce qui peut nuire aux enfants. Cette nouvelle habitude est bien néfaste pour la santé de nombreux enfants :

- *surpoids obésité*
- *diabète*
- *santé bucco dentaire*
- *trouble de l'attention ...*

et certains ne s'en sortiront qu'avec de gros efforts.

Afin de tenir compte des remarques des représentants des parents d'élèves , les bonbons ne seront plus autorisés à l'école. Les enseignantes tiennent à préciser que c'est avant tout le rôle des parents d'apprendre à bien manger.

En parallèle, et comme les gâteaux faits maison ne sont pas souhaités, pourquoi n'autoriser que les gâteaux sortis d'usine et plastifiés alors que nous avons dans nos villages de bons boulangers qui pourraient proposer des pains au chocolat par exemple, ou autres gâteaux à partager et dont le suivi alimentaire est possible ?

L'école de Charnizay souhaite que les gâteaux proviennent d'un commerce, peu importe le commerce. En effet si il n'y a pas d'interdiction à consommer des gâteaux préparés par les parents, il faut cependant suivre un certain nombre de recommandations concernant le mode de préparation, les ingrédients utilisés et le stockage des denrées afin de limiter les risques. Or les enseignantes ne sont pas en mesure de vérifier les conditions d'élaboration des gâteaux au sein des foyers, et n'ont aucun moyen de réfrigération.

De plus, dans le cadre de ce qu'affirmait Elodie Guertin lors du précédent conseil concernant son envie de poursuivre les ateliers cuisine, une proposition (à amender bien sûr) pourrait être de réaliser un gâteau d'anniversaire regroupant chaque mois tous les anniversaires écoulés, comme cela se fait dans d'autres écoles.

Les ateliers cuisine réalisés en classe par Mme Guertin sont mis en place à chaque fin de période et non tous les mois et les tous les niveaux n'y participent pas (CP). Ces ateliers sont intégrés dans le cadre d'un projet et d'une programmation choisie par l'équipe enseignante, ceux-ci ne concernent pas les fêtes d'anniversaire. Des ateliers supplémentaires ne seront pas ajoutés pour les mois d'anniversaires manquants.

D'autre part Mme Desbureaux réitère sa proposition de bac à compost car les bonnes habitudes se prennent maintenant. Un aliment organique ne peut pas, ne doit pas, finir à la poubelle, et il serait intéressant d'expliquer aux enfants pourquoi son rôle est ailleurs.

Si les enseignants peuvent proposer des ateliers tri de déchets dans le cadre du parcours citoyen, d'autres animations peuvent être aussi être choisies en fonction de leur programmation et du thème retenu dans l'année, ce qui est le cas cette année. La question du compostage revient à la mairie. Monsieur le Maire indique que l'employée communale en charge de la cantine à l'accord de la mairie pour composter les déchets chez elle.

La séance est close à 19h00.

Directrice de l'école de Charnizay : Mme Dubois	Directeur de l'école de Saint-Flovier : M. Besnard
---	--